

AFFAIRE N° 10

AFFECTATION d'une subvention concernant la construction de classes semi-provisoires: Autorisation de passer des marchés avec la S.E.G.E.F.O.M. pour la construction de ces classes

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par lettre en date du 16 Août écoulé, Monsieur le Préfet me faisait connaître que sur son intervention M. le Ministre de l'Education Nationale acceptait de déléguer une dotation complémentaire de 16.200.000 Fr pour la construction de classes semi-provisoires.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à consacrer cette subvention à la construction de l'école Champ Fleury (Filles)./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.